

COMMUNE DE SAMOENS

DECLARATION LOI SUR L'EAU POUR LA CREATION D'UN RESEAU PIEZOMETRIQUE DANS LA NAPPE ALLUVIALE DU GIFFRE (1.1.1.0)



Référence	DLE_SAMOENS	
Version	Modifications	Date
1	Version initiale	06/2025

Page d'information

MISSION	
LIEU :	SAMOENS
OBJET/TYPE DE MISSION :	Déclaration Loi sur l'Eau pour la création d'un réseau piézométrique dans la nappe alluviale du Giffre (1.1.1.0)

RAPPORT		
DATE D'ÉDITION :	06/2025	
RÉDACTEUR(S) :	Léa LEBRU	Hydrogéologue
RELECTEUR(S) :	Camille MICHEL	Hydrogéologue
NOMBRE DE PAGES :	20	

SOMMAIRE

1 - Résumé non technique	4
2 - Présentation du projet et du demandeur.....	6
2.1 - Identité du demandeur	6
2.2 - Cadre réglementaire.....	6
3 - Implantation des ouvrages.....	7
4 - Caractéristiques des ouvrages et conditions de réalisation	10
4.1 - Caractéristiques des ouvrages	10
4.1.1 - Masse d'eau capté par les ouvrages	10
4.1.2 - Conditions de réalisation des ouvrages.....	10
4.1.3 - Technique de forage.....	10
4.1.4 - Matériaux et équipements	10
4.1.5 - Stockage et destination finale des déblais issus de la foration	11
4.1.6 - Mesures prises pour éviter toute pollution des eaux et des sols durant les travaux.....	11
4.1.7 - Usage des ouvrages.....	12
5 - Contexte géologique et hydrogéologique	13
6 - Environnement du projet et incidence du projet.....	14
6.1 - Masse d'eau captée par les ouvrages.....	14
6.2 - Environnement autour des piézomètres	14
6.3 - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	16
6.4 - Périmètres de protection de captages	16
6.5 - Zone Natura 2000	16
6.6 - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	17
6.7 - Réserves naturelles régionales.....	18
6.8 - Zones humides	19
7 - Compatibilité du projet.....	20

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Implantation des piézomètres dans la vallée du Giffre. Entourés de rouge : PZ13 à PZ19 sur la commune de Samoëns	7
Figure 2 : Piézomètres PZ13 et PZ15 sur fond photo aérienne et cadastral.....	8
Figure 3 : PZ14 sur fond cadastral	8
Figure 4 : Piézomètres PZ16, PZ17 et PZ18 sur fond photo aérienne et cadastral	9
Figure 5 : Piézomètre PZ19 sur fond photo aérienne et cadastral.....	9
Figure 6 : Extrait de la carte géologique n°655 de Samoëns au 1/50 000 (Infoterre)	13
Figure 7 : Aléa inondation Samoëns (DDT 74).....	16
Figure 8 : Zones Natura 2000 les plus proches	17
Figure 9 : ZNIEFF (INPN).....	18
Figure 10 : Carte tirée du SAGE Arve 2018	20

1 - RESUME NON TECHNIQUE

Le SAGE de l'Arve a été adopté en juin 2018 avec comme objectif prioritaire de préserver les ressources stratégiques du territoire pour l'alimentation en eau potable, aussi bien quantitativement que qualitativement selon principes suivants :

- gestion quantitative :
 - o limiter les nouveaux prélèvements dans les ressources stratégiques pour le seul usage AEP (autorisation des forages en eau dans des ressources superficielles si pas d'impact sur la nappe stratégique) ;
 - o continuer le développement des interconnexions pour l'AEP (sécurisation, gestion saisonnière quantitative) ;
- communication et concertation :
 - o mettre en place un comité de suivi des nappes dans le cadre de la CLE du SAGE rassemblant l'ensemble des exploitants concernés ;
- connaissances :
 - o acquisition des connaissances relatives au fonctionnement et à l'alimentation des ressources les moins connues (Scientrier, Arthaz, Giffre et Mari-gnier).

Ces principes ont été retranscrits dans le PAGD du SAGE de l'Arve en définissant trois zones à enjeux limitant la réalisation de forages et les activités, sources de pollutions potentielles.

Au cours des années 2010 – 2012, le Syndicat Intercommunal à vocations multiples du Haut Giffre a diligenté une étude visant à améliorer la connaissance de la nappe alluviale du Giffre, définie comme une nappe stratégique par le SAGE de l'Arve.

Cette étude basée sur la définition de la géométrie des terrains aquifères à partir de profils géophysiques (tomographie électrique), sur l'interprétation des résultats d'analyses physico-chimiques et bactériologiques, de l'inventaire des sources de pollution potentielles, a conduit à :

- la définition cartographique de la vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère ;
- l'identification au sein de cet aquifère stratégique de trois zones d'intérêts pour les ressources en eau futures : le secteur du Vallon, le secteur de Valentine, le secteur du Grand Clos ;
- la définition d'un programme d'action permettant l'acquisition des informations à caractère hydrogéologiques nécessaires à la définition robuste des zones de sauvegarde de ces secteurs.

La nappe alluviale d'accompagnement du Giffre est à ce jour très peu sollicitée pour l'alimentation en eau potable, industrielle ou agricole. En vue de préserver cette ressource qui présente un fort intérêt pour un usage AEP futur, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre souhaite confirmer le potentiel des zones définies et, si celui-ci est confirmé :

- définir les limites des zones de sauvegarde permettant de garantir pour les générations futures la qualité et la disponibilité de cette ressource ;
- définir un plan d'action pour préserver la ressource au sein des secteurs identifiés par l'analyse des pressions qui s'exercent, des activités ou des usages ;

- définir un programme d'objectifs et d'actions à mener pour assurer la préservation de la ressource et les moyens pour les réaliser en utilisant les différents outils de planifications, contractuels et réglementaires existants.

La communauté de communes des Montagnes du Giffre (CCMG) a confié au bureau d'études Géolithe la réalisation de l'étude pour répondre à ces objectifs, incluant une mission de maîtrise d'œuvre pour la création de piézomètres.

=> un réseau de 19 piézomètres, répartis sur 5 communes entre les gorges de Tines et de Taninges, doit être créé pour un suivi quantitatif et qualitatif sur plusieurs cycles hydrologiques.

Le présent dossier de déclaration concerne la création des 7 piézomètres sur le territoire de la commune de Samoëns, d'une profondeur prévisionnelle de 10 à 20 m de profondeur, au titre de la rubrique 1.1.1.0 de la loi sur l'eau.

Note : Un DLE par commune est déposé auprès des services de la préfecture pour ce réseau de piézomètres.

2 - PRÉSENTATION DU PROJET ET DU DEMANDEUR

2.1 - Identité du demandeur

Demandeur :

MAÎTRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Montagnes du Giffre 508 Avenue des Thézières 74440 TANINGES SIRET : 200 034 098 00034 Tél. :04 50 47 62 00 Contact : Florence Therry – Responsable eau et Assainissement f.therry@montagnesdugiffre.fr
-------------------------	---	---

Renseignements techniques :

BUREAU D'ETUDES		Géolithe – Pôle Eau 181 rue des Bécasses 38920 CROLLES SIRET : 38780859500038 Tél. : 04 76 92 22 22 camille.michel@geolithe.com
------------------------	--	--

2.2 - Cadre réglementaire

En application de l'article R214-1, relatif à la nomenclature des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) soumis à Autorisation (A) et Déclaration (D) au titre de l'article L 214-1 à 3 du Code de l'Environnement, le projet relève de la rubrique suivante :

Rubrique	Libellé	Procédure
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau	Déclaration

3 - IMPLANTATION DES OUVRAGES

La carte ci-dessous présente la localisation des 19 piézomètres en projet sur du réseau piézométrique à créer entre Taninges et les Gorges de Tines.

Les piézomètres concernés par le présent dossier, situés sur la commune de Samoëns, sont les PZ13, PZ14, PZ15, PZ16, PZ17, PZ18 et PZ19 entourés en rouge sur la carte ci-dessous.

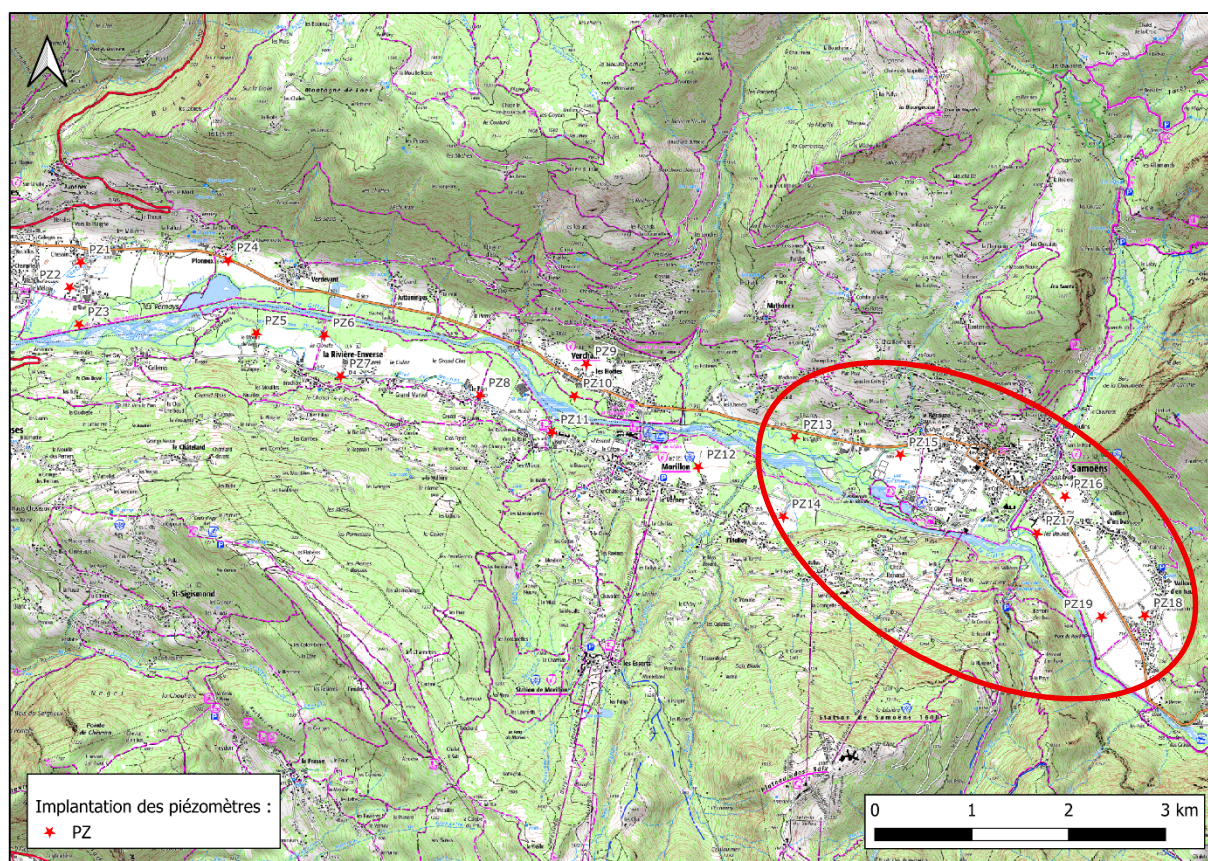


Figure 1 : Implantation des piézomètres dans la vallée du Giffre. Entourés de rouge : PZ13 à PZ19 sur la commune de Samoëns

Les références cadastrales des piézomètres de Samoëns sont les suivantes :

Nom du piézo- mètre	Commune	Références cadas- trales		Coordonnées en L93		Propriétaire
		Sec- tion	N° de par- celle	X (m)	Y (m)	
PZ13	Samoëns	ZK	2	985623	6559871	Commune de Samoëns
PZ14	Samoëns	F	3324	985826	6560723	Commune de Samoëns
PZ15	Samoëns	G	2462	986831	6560510	Commune de Samoëns
PZ16	Samoëns	ZA	32	988530	6560081	Commune de Samoëns
PZ17	Samoëns	ZC	35	988220	6559665	Commune de Samoëns
PZ18	Samoëns	ZH	179	989353	6558856	Commune de Samoëns
PZ19	Samoëns	ZE	40	988781	6558767	Commune de Samoëns

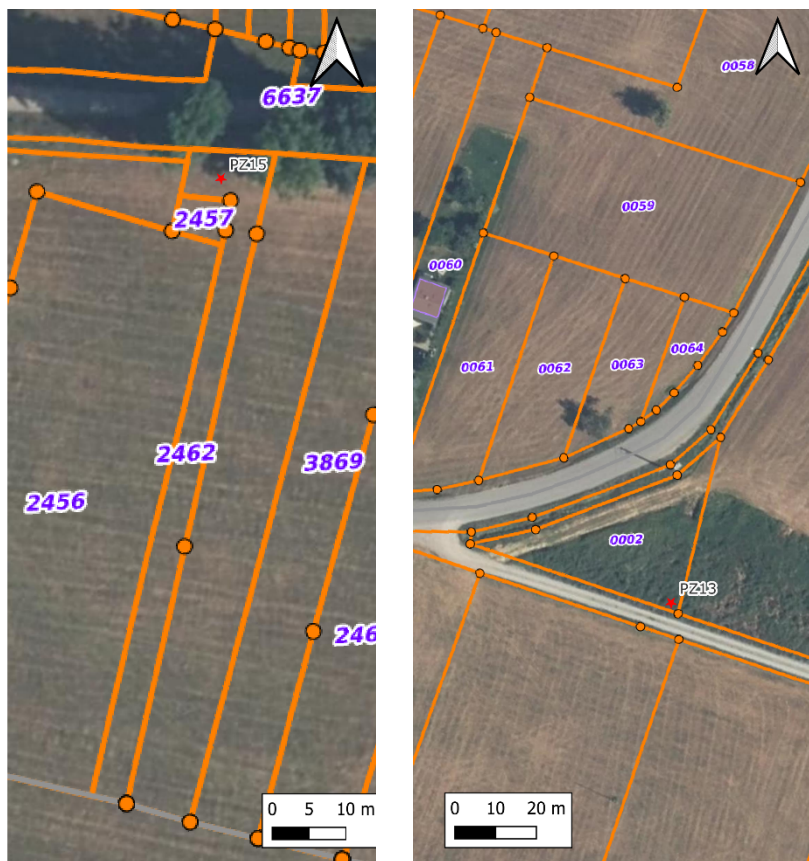


Figure 2 : Piézomètres PZ13 et PZ15 sur fond photo aérienne et cadastral

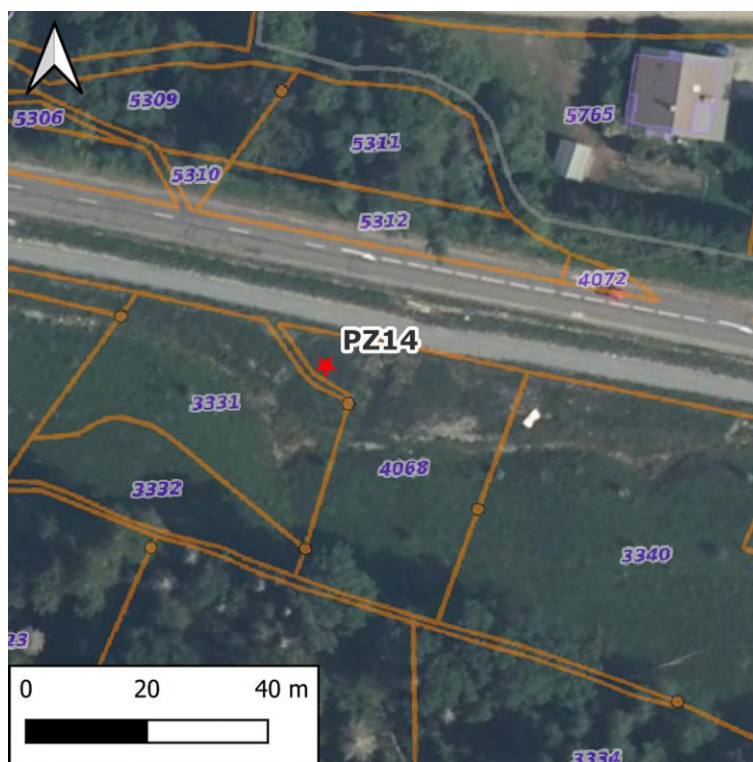
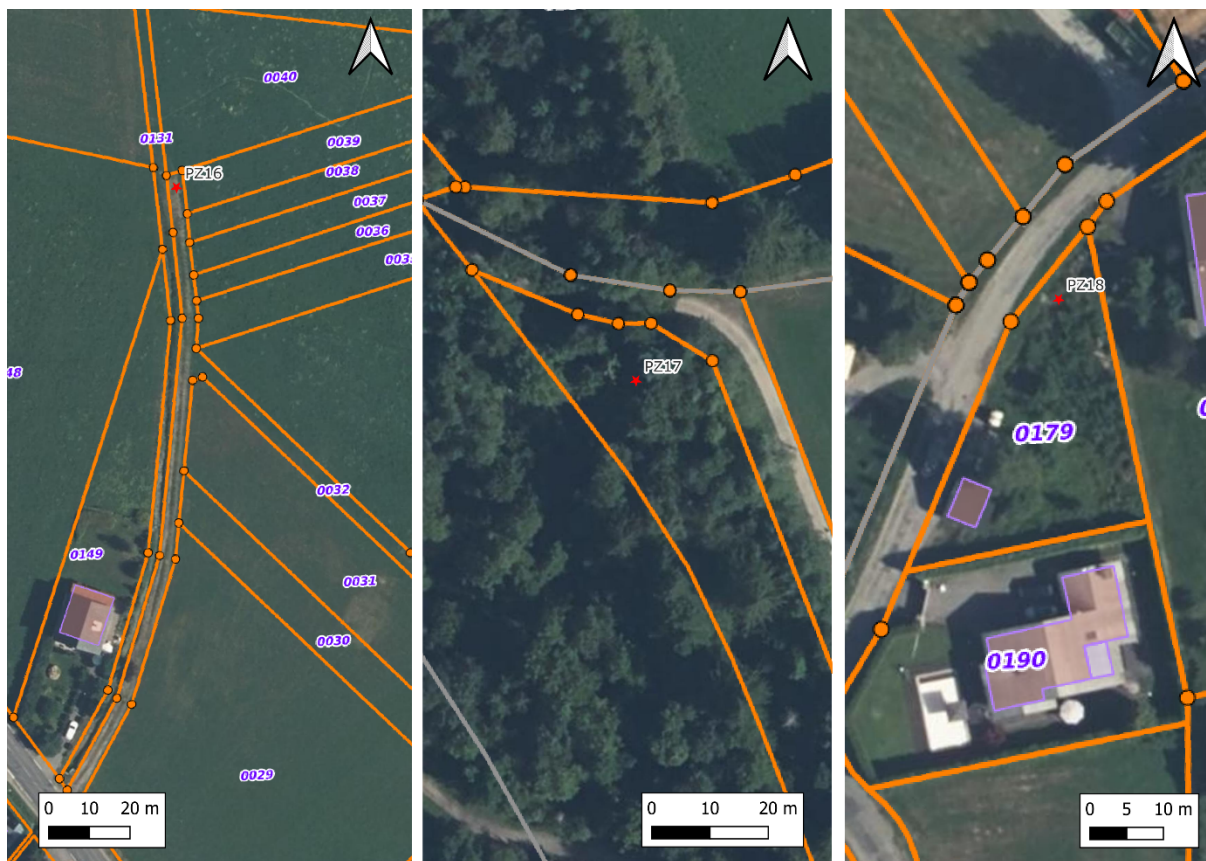


Figure 3 : PZ14 sur fond cadastral



4 - CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES ET CONDITIONS DE REALISATION

4.1 - Caractéristiques des ouvrages

4.1.1 - Masse d'eau capté par les ouvrages

Code de la masse d'eau : FRDG365

Libellé de la masse d'eau : Alluvions du Giffre

4.1.2 - Conditions de réalisation des ouvrages

Nombre de piézomètres : 7

Profondeur des piézomètres : entre 10 à 20 mètres (adaptée en cours de foration)

Date de début des travaux envisagée : entre février et mai 2026

Durée prévue des travaux : un mois pour réaliser les 7 piézomètres

Le choix de l'entreprise de forage fera l'objet d'une consultation dans le cadre de la MOE de création du réseau piézométrique.

4.1.3 - Technique de forage

Les forages seront réalisés à l'ODEX 140 mm avec tubage provisoire à l'avancement. Les cuttings seront remontés en surface par injection d'air à la base de la colonne de forage. Ils seront relevés tous les mètres afin d'orienter au mieux les travaux pour l'équipement.

(Forage à l'air, pas d'utilisation de boue ou autre matériaux visqueux pour la foration)

4.1.4 - Matériaux et équipements

Les ouvrages respecteront les préconisations de la norme AFNOR NFX10-999 sur la création de forage d'eau et leur comblement. Les équipements envisagés sont les suivants :

- Tubage pleins en PVC vissé de qualité alimentaire en 64/75 mm ;
- Crépines PVC de qualité alimentaire à fentes, slot de 1 mm, coefficient d'ouverture de 9% ;
- Equipement clos à la base par un bouchon PVC ;
- Massif filtrant constitué de graviers siliceux roulés, de 2 à 4 mm de diamètre ;
- Cimentation en coulis de ciment sur une hauteur de 5 mètres sur bouchon d'argile étanche d'une épaisseur supérieure à 2 mètres afin d'éviter les infiltrations d'eau de ruissellement;
- Les margelles en bétons autour des ouvrages seront d'1 m² afin d'éviter d'empiéter au maximum sur les surfaces exploitées. En revanche, les piézomètres seront équipés d'une barrière de protection autour des tubages pour éviter toute détérioration des ouvrages et donc l'infiltration des eaux de ruissellement.

- Les piézomètres seront positionnés sur un point haut topographique de la parcelle afin d'éviter l'accumulation des eaux de ruissellement au droit de l'ouvrage et donc favoriser leur évacuation ;
- Fermeture de tête étanche: tube de fer cimenté au sol et cadénassé d'une hauteur minimale de 0.8 mètres.

Coupe technique :

Capot de protection: ☐ Non ☒ Oui : fermeture cadénassée: ☐ Non ☒ Oui

Margelle en béton ☐ Non ☒ Oui → hauteur : ...0.3...m

Hauteur du tube hors sol : ...0.8...m

sol

Profondeur du niveau de l'eau : ...≤1.0...m (niveau statique)

Tubes utilisés : (PVC, inox, acier ...)

pleins : nature : ...PVC 64/75 mm... hauteur : de ...0...m à ...15...m

crépines : nature : ...PVC 64/75 mm... hauteur : de ...15...m à ...20...m

Cimentation annulaire: ☐ Non ☒ Oui → profondeur: 0 à 5...m diamètre: mm

bouchon d'argile: ☐ Non ☒ Oui

Massif filtrant :
- nature : ...Graviers roulés siliceux...
- hauteur : de ...7...m à 20...m

Profondeur de la pompe Pas de pompe .m

Profondeur totale du forage : ...20...m

Diamètre du forage : ...175...mm

Bouchon de fond étanche: ☐ Non ☒ Oui

4.1.5 - Stockage et destination finale des déblais issus de la foration

Les déblais seront stockés à proximité de l'ouvrage en cours de foration, puis ils seront broyés et régaliés sur place.

4.1.6 - Mesures prises pour éviter toute pollution des eaux et des sols durant les travaux

Afin d'éviter toute pollution des eaux et des sols durant la durée des travaux les mesures suivantes seront mises en place par l'entreprise de forage :

- Matériaux absorbants présents sur site (en cas de fuite) ;
- Le consommable ne sera pas stocké sur site ;
- Les engins seront disposés sur des bâches polyanes étanches à bords relevables pour contenir les fuites ou déversement accidentels d'huiles ou d'hydrocarbures ;
- Le plein des véhicules se fera avant l'arrivée sur site ;

Le maître d'ouvrage ou son représentant signalera au préfet dans les meilleurs délais tout incident survenu lors du chantier susceptible de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines, et de lui préciser les mesures mises en œuvre pour y remédier.

Par ailleurs, la méthode à l'ODEX n'utilise aucun fluide de forage (forage à l'air), et les ouvrages seront réalisés dans les règles de l'art, avec une cimentation annulaire en tête sur plusieurs mètres, permettant d'assurer l'isolation totale entre la nappe et les eaux superficielles au droit des ouvrages.

Il n'y aura pas d'incidence des travaux de foration des piézomètres sur la nappe alluvionnaire.

4.1.7 - Usage des ouvrages

Les ouvrages sont destinés à la surveillance des eaux souterraines.

(Ils seront équipés de capteurs autonomes de pression et température, spécifiquement conçu pour la surveillance à long terme des eaux souterraines, et feront l'objet de prélèvements pour analyses 2 fois par an).

Aucun essais de pompage ne sera réalisé dans les piézomètres.

5 - CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

La vallée du Giffre est une ancienne vallée glaciaire sculptée par le glacier descendant du mont Buet, au cours de la dernière glaciation il y a 20 000 ans. La dépression laissée au front du glacier par la fonte des glaces a été occupée par un lac étendu de Talinges aux Gorges des Tines.

Les cours d'eau ont transporté les matériaux issus de l'érosion qui ont progressivement comblé l'ombilic glaciaire (Figure 5). La nappe alluviale du Giffre est contenue dans ces sédiments lacustres pouvant atteindre une centaine de mètres d'épaisseur selon les secteurs.

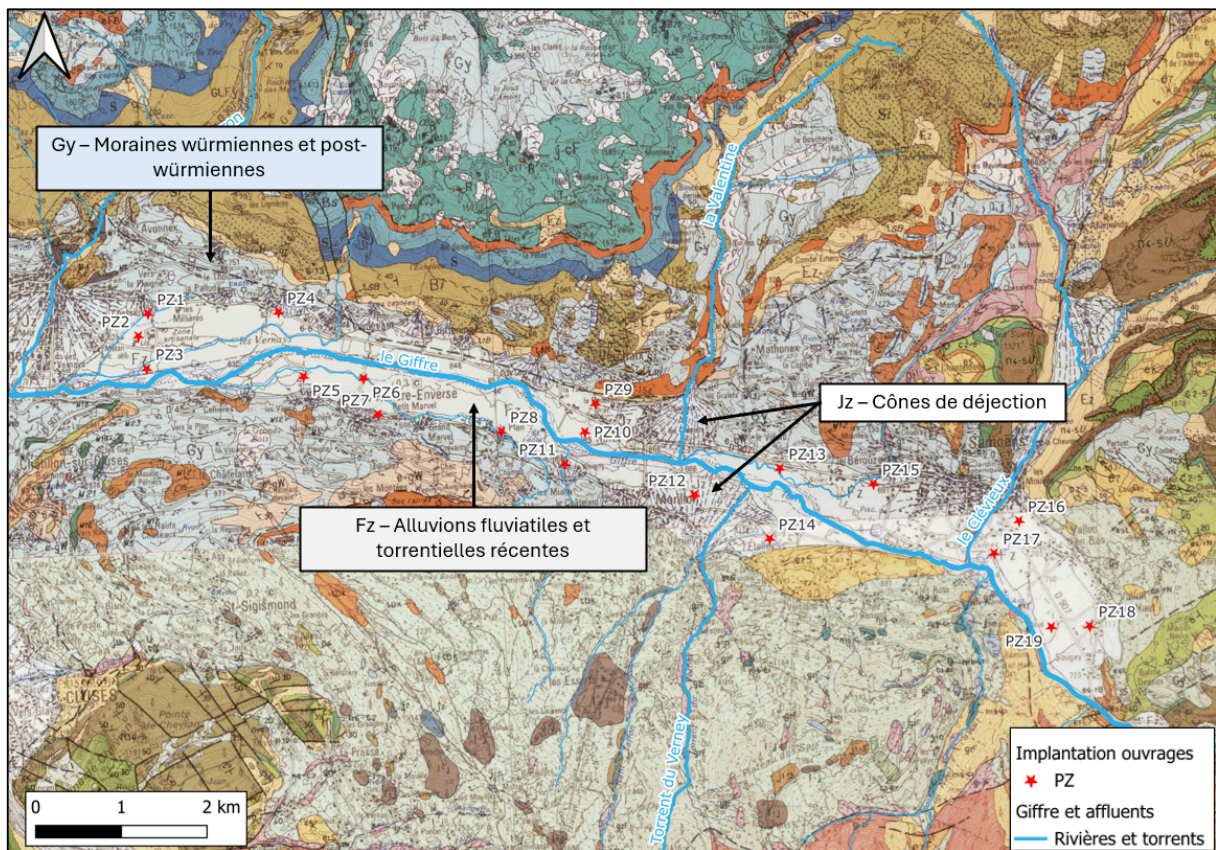


Figure 6 : Extrait de la carte géologique n°655 de Samoëns au 1/50 000 (Infoterre)

Localement, les piézomètres de Samoëns sont implantés dans les alluvions fluviales récentes du Giffre. Les ouvrages seront arrêtés sur des couches plus argileuses, et traverseront les alluvions.

La coupe prévisionnelle des ouvrages est la suivante :

- Quelques mètres de graviers et argiles avec une forte proportion d'argiles attendues ;
- Graviers et sables dans matrice plus ou moins argileuse.

Le niveau est attendu autour d'une dizaine de mètres de profondeur.

6 - ENVIRONNEMENT DU PROJET ET INCIDENCE DU PROJET

6.1 - Masse d'eau captée par les ouvrages

Code de la masse d'eau : FRDG365

Libellé de la masse d'eau : Alluvions du Giffre

6.2 - Environnement autour des piézomètres

Décharge (ancienne ou récente) ou installation de stockage de déchets ménagers ou industriels :

D'après la BASIAS, les PZ15 et PZ13 se situent à 400 mètres d'une fabrication artisanale de meubles rustiques avec application de peinture (RHA7403605) stockant entre autre des vernis et de la peinture.

D'après la BASIAS, le PZ16 et le PZ17 se situent à 600 m et 500 m à l'ouest d'un atelier de réparation agricoles (RHA7403603) réalisant, entre autres, le dépôt de liquides inflammables.

D'après la BASIAS, le PZ18 et le PZ19 se situent à 500 m et 600 m à l'ouest d'une ébénisterie (RHA7403598) utilisant des peintures et vernis stockés sur place.

Aucun établissement de la base de données BASIAS se trouve dans un rayon de 500m autour de PZ14.

Ouvrage d'assainissement, canalisation transportant divers produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines :

Sur la parcelle ZH179 (PZ18), il existe un réseau AEP, EU et un poste de refoulement. Avant les travaux de foration, des DT DICT seront réalisées afin d'éviter toute rencontre avec les réseaux en place.

Rappelons également qu'une cimentation annulaire de 5 m de profondeur sur bouchon d'argile de 2 m d'épaisseur et la mise en place d'une margelle en béton empêcheront l'infiltration d'eau de ruissellement.

Stockage d'hydrocarbure ou produits chimiques : Sans objet.

Bâtiment d'élevage : Sans objet.

Parcelles d'épandage d'effluents d'élevage, ou boues d'origines diverses :

Les piézomètres PZ13, PZ15 et PZ16 se situent en bordure de parcelles agricoles. Néanmoins, une cimentation annulaire de 5 m de profondeur sur bouchon d'argile de 2 m d'épaisseur et la mise en place d'une margelle en béton empêcheront l'infiltration d'eau de ruissellement.

Digues et barrages : Sans objet

Inventaire des puits, forages et sources connus :

D'après la BSS :

- Le PZ13 est situé à 350m des forages BSS001SGQE et BSS001SGQD de 110 m de profondeur chacun. Ce sont deux sondes géothermiques ;
- Le PZ15 est situé à 500m des deux forages BSS001RKTS et BSS001RKTT d'une profondeur de 20 m chacun (doublet géothermique sur eau de nappe). Le niveau d'eau est à 12 m de profondeur ;
- Le PZ15 est aussi situé à 200 m de l'ouvrage BSS001RKTY d'une profondeur de 150 mètres (sonde géothermique) ;
- Le PZ16 est situé à 400m en aval d'un forage d'eau réalisé en 2018 (BSS004ATNU/X) d'une profondeur de 40 m. Le niveau d'eau est enregistré à 17 m de profondeur, testé à 5 m³/h.
- Le PZ16 est situé à 550m des forages BSS003DSWO, BSS003DSWW et BSS003DSWS constitués de forages géothermiques d'une profondeur de 95 m exploitées à ce jour;

Aucun ouvrage de la BSS n'est présent dans un rayon de 500m autour des piézomètres PZ14, PZ17, PZ18 et PZ19.

Cours d'eau, plans d'eau, mares, zones humides :

D'après le PPRN de la commune de Samoëns :

Le PZ13 se situe à moins de 25 m d'un ruisseau temporaire (zone d'aléa crue torrentielle moyen).

Le PZ14 est situé à 25 m du ruisseau de Lachat (zone d'aléa crue torrentielle moyen).

Le PZ15 est situé à 70 mètres en rive gauche du ruisseau de Lachat (zone d'aléa crue torrentielle moyen).

Le PZ16 se situe à 290 m du ruisseau de Clévieux, en rive gauche(aléa crue torrentielle faible).

Le PZ17 se situe à 20 mètres d'un ruisseau temporaire et à 130 mètres environ du Giffre (zone d'aléa crue torrentielle moyen).

Le PZ18 se situe à 650 mètres du Giffre et n'est pas concerné par un aléa.

Le PZ19 est situé à 60 mètres su Giffre (aléa crue torrentielle faible).

Les piézomètres situés dans des zones d'aléa inondation seront équipés d'un capot étanche afin de protéger les eau de la nappe alluviale du Giffre de toute infiltration éventuelle.

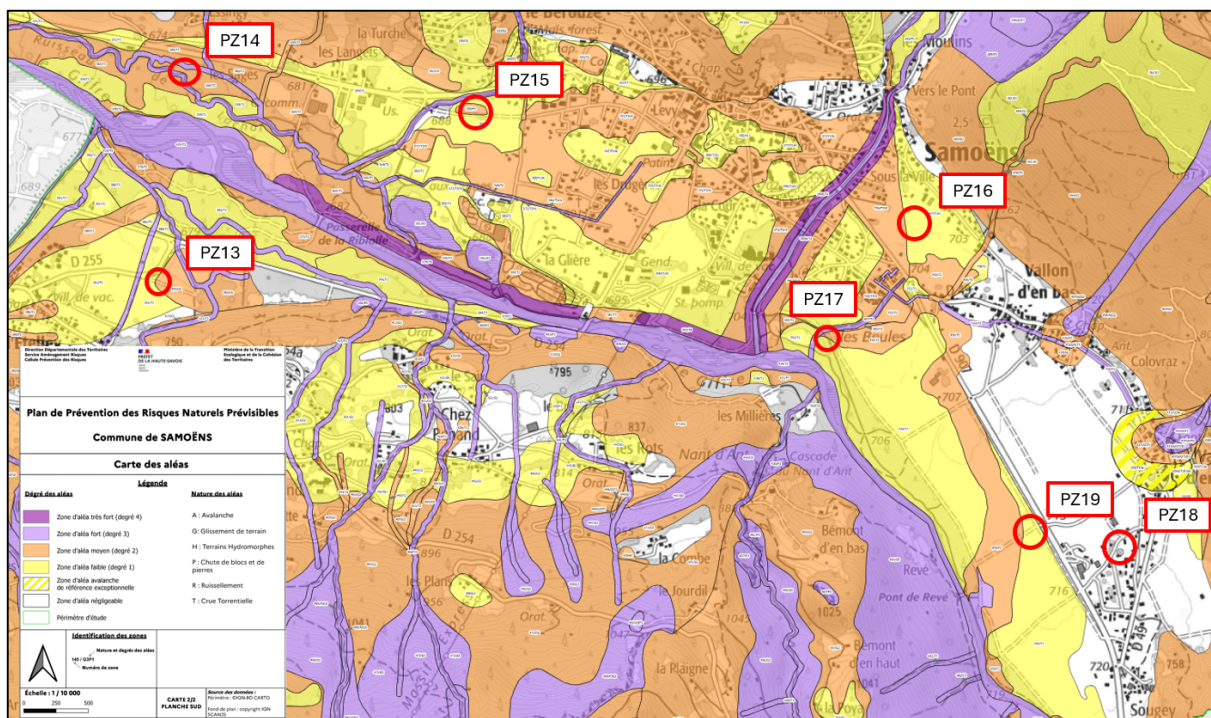


Figure 7 : Aléa inondation Samoëns (DDT 74)

6.3 - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Les sites de travaux ne sont pas concernés par une ICPE.

6.4 - Périmètres de protection de captages

Les sites de travaux des piézomètres ne sont pas situés au sein de périmètres de protection de captages (PPC).

6.5 - Zone Natura 2000

Les sites de travaux des piézomètres ne sont pas situés dans une zone Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est le FR8212008 : Haut Giffre (directive oiseaux). Les piézomètres les plus proches sont les PZ16 et PZ18, situés entre 350 et 450 m au Sud-Ouest du site.

Les autres piézomètres sont éloignés de 0.8 à 3.2 km du site.

Le site de travaux ne se situe pas en zone Natura 2000. Toutefois, en application du 1° du III de l'article R.414-4 du Code l'Environnement, il convient d'évaluer l'incidence des travaux sur les sites Natura 2000 les plus proches.

D'un point de vue technique, nous rappelons que :

- le mât de la foreuse n'excèdera pas 10 m ;
- le volume sonore au cœur du chantier sera d'environ 84 dB. Le bruit induit par le chantier ne sera donc pas supérieur à celui engendré en bordure d'une route passante.

Enfin, compte tenu de la surface occupée par le chantier (moins de 100 m² par forage), il n'y aura pas de dégradation majeure, ni destruction d'habitat sur ou à proximité des chantier.



Figure 8 : Zones Natura 2000 les plus proches

6.6 - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs du patrimoine. (Textes de référence : articles L. 411-5 et R.411-22 à 30 du Code de l'Environnement).

Deux types de ZNIEFF sont différenciés :

- Les zones de type I, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.
- Les zones de type II, grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

L'inventaire ZNIEFF constitue un outil de connaissance du patrimoine naturel et n'a aucune valeur juridique de protection. Il indique la richesse et la qualité des milieux naturels. Cependant, lors de travaux, des précautions particulières peuvent être demandées par la DREAL.

Les ZNIEFF de type II, présentant des enjeux moins forts que les ZNIEFF de type I, les projets ou des aménagements peuvent y être autorisés à condition qu'ils ne modifient ni ne détruisent les milieux contenant des espèces protégées et ne remettant pas en cause leur fonctionnalité ou leur rôle de corridors écologiques.

Les piézomètres PZ13, PZ15, PZ16 et PZ18 ne sont pas situés en ZNIEFF. Les PZ14, PZ17, PZ19 sont situés en zone ZNIEFF II n°820031533 « Ensemble fonctionnel de la rivière Arve et ses annexes ».

Aucun piézomètre n'est situé dans la ZNIEFF I n°820031564 « Torrent du Giffre de Taninges à Samoëns ».

Rappelons cependant que les travaux sont ponctuels (pas plus de quelques jours par piézomètre), l'emprise est restreinte (moins de 100 m² par forage), il n'y aura donc pas de dégradation majeure, ni destruction d'habitat sur ou à proximité des chantiers.

Au vu de ces éléments, il n'aura aucun impact sur ces ZNIEFF que ce soit d'ordre visuel, sonore à long terme ou destructif.

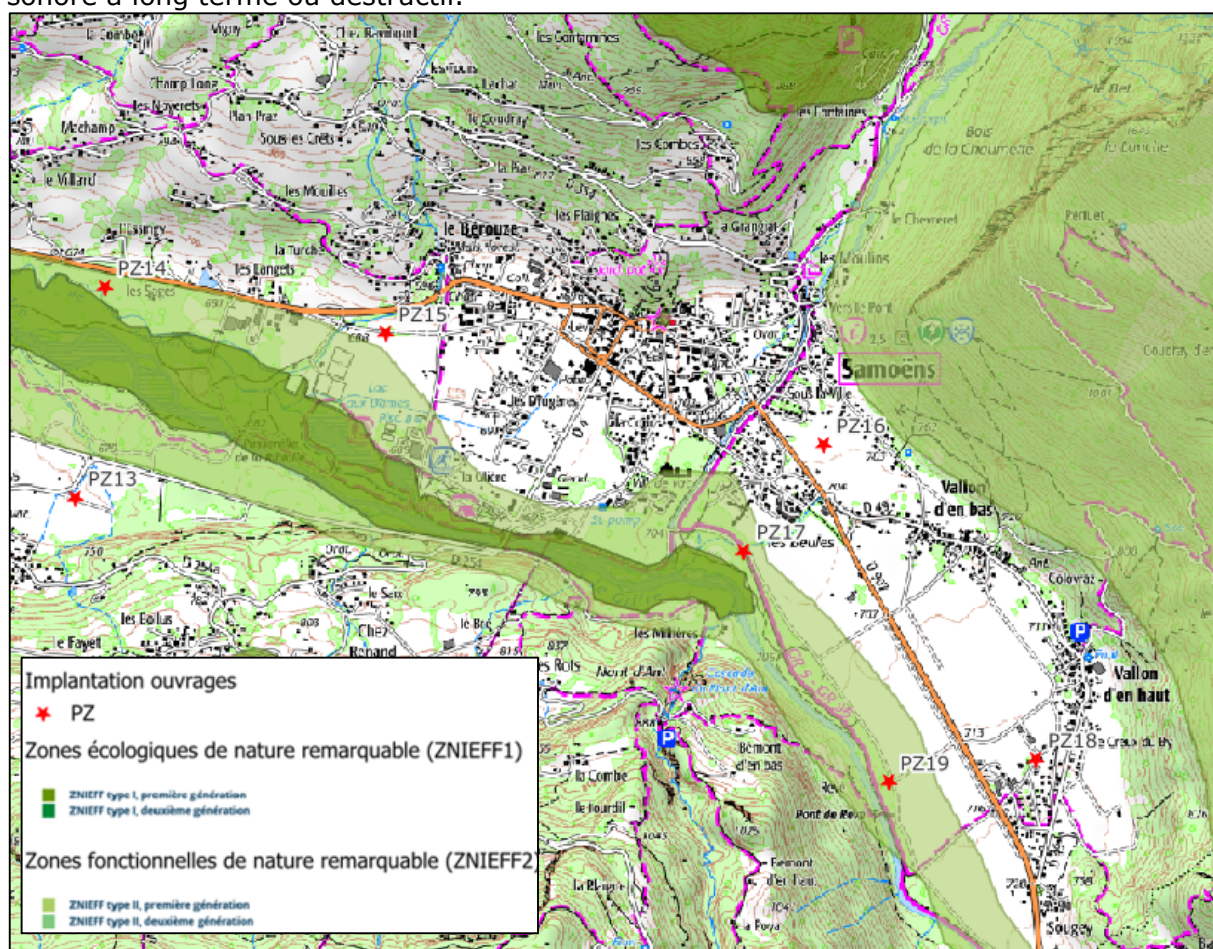


Figure 9 : ZNIEFF (INPN)

6.7 - Réserves naturelles régionales

Les piézomètres ne se situent pas dans le périmètre d'une réserve naturelle régionale.

6.8 - Zones humides

Les piézomètres ne se situeront pas au sein de zones humides.

7 - COMPATIBILITÉ DU PROJET

Le SAGE de l'Arve a été adopté en juin 2018 avec comme objectif prioritaire de préserver les ressources stratégiques du territoire pour l'alimentation en eau potable, aussi bien quantitativement que qualitativement.

L'un des principaux objectifs définis est l'acquisition de nouvelles connaissances relatives au fonctionnement et à l'alimentation des ressources les moins connues et notamment dans la vallée du Giffre entre Taninges et Samoëns.

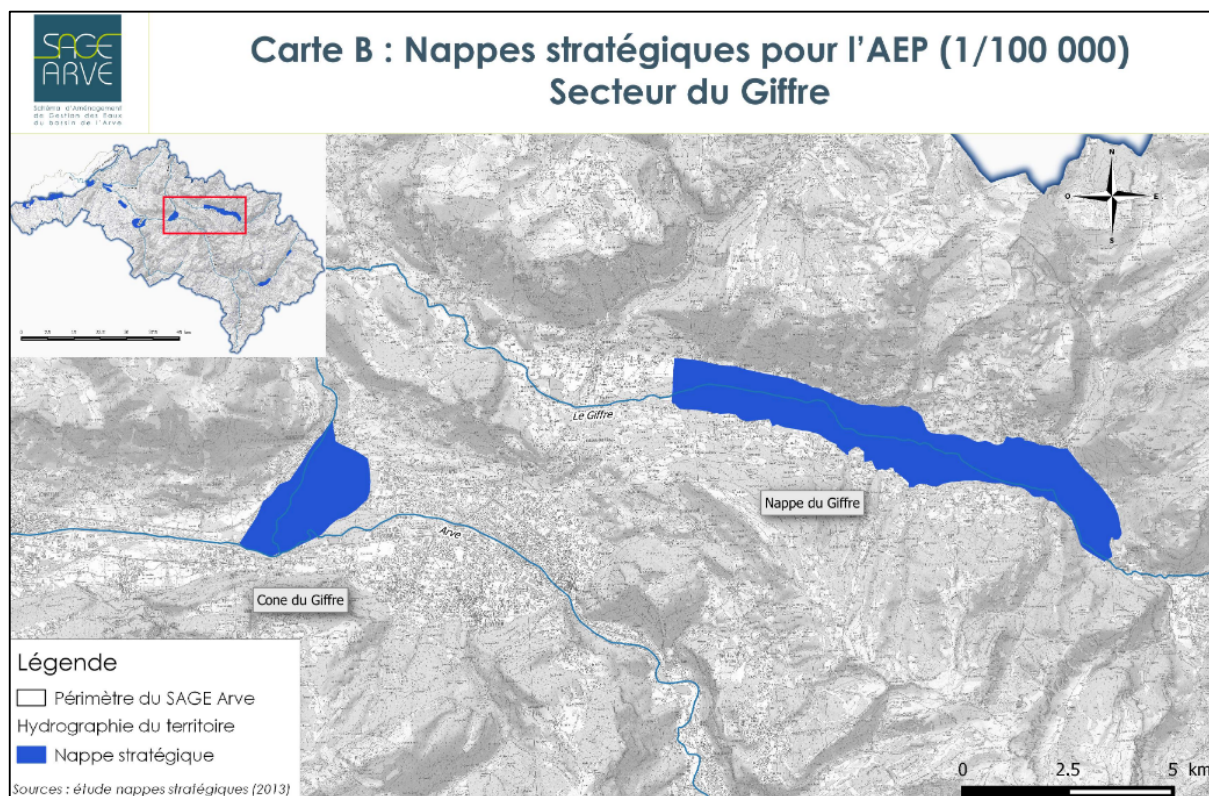


Figure 10 : Carte tirée du SAGE Arve 2018

Cet objectif a également été retranscrit dans le PAGD du SAGE de l'Arve.

Au cours des années 2010 – 2012, le Syndicat Intercommunal à vocations multiples du Haut Giffre a diligenté une étude visant à améliorer la connaissance de la nappe alluviale du Giffre, définie comme une nappe stratégique par le SAGE de l'Arve.

La création du parc piézométrique de la nappe alluviale d'accompagnement du Giffre s'inscrit dans ce cadre afin d'améliorer la connaissance de cette ressource définie comme ressource stratégique future pour l'AEP.